

Conseil Municipal du 10 Août 2011

- 1° **Travaux logement communal (Ecole).**
- 2° **Travaux supplémentaires Extension Ecole.**
- 3° **Rachat de meubles au logement communal (Mairie).**
- 4° **Subvention FEDER Extension Ecole.**
- 5° **Subvention Marché Maîtrise d'Ouvrage Haut Débit.**
- 6° **Remplacement du Personnel Communal.**
- 7° **Rapport annuel du syndicat des Eaux de Barst.**
- 8° **Divers.**
 - **Bilan frais d'exploitation des déchetteries intercommunautaires**

Rajout de 4 points supplémentaires

- **Travaux sylvicoles de l'exercice forestier 2011**
- **Le programme des travaux d'exploitation : Etat des prévisions des coupes**
- **Attribution du logement communale (Mairie)**
- **Restructuration sanitaire en Moselle Est**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 Août 2011

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. BIEGEL Fernand - M. MATZ Jean-Pierre
Mme TALAGA Joëlle – M. CLAMME André – M. GERARD Michel - M. MONTALBANO Jean-Pierre – Melle PICQ Anne-Louise

Absents excusés : Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge –
M. PENNERAD Pascal

Procuration : Mme DE GOBBI Sarah a donné procuration à M. DERU Claude
M. SENSER Gérard a donné procuration à Melle WEINACKER Angèle

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

1° Travaux Logement Communal (Ecole).

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel d'offre du mois de février il s'avère que la fourniture et la pose de tablettes en aluminium avec joints acryliques n'étaient pas prévues au marché, ainsi que la fourniture et la pose d'isolation thermique par l'extérieure idem à la façade du logement communal, dans le raccord entre l'école et le logement communal environ 6 m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de l'offre de la société UGUR DENIZ du 08/08/2011 pour un montant de 1 625 € H.T.

2° Travaux supplémentaires Extension Ecole.

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de rajouter un lanterneau fixe au dessus du hall d'accueil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de l'offre de la Société Endrès du 10.08.2011 pour un montant de 1 000 € H.T.

3° Rachat de meubles au logement communal (Mairie).

Les locataires M. et Mme ROBIN, sortant du logement communal au-dessus de la Mairie, ont proposé le rachat des éléments de cuisine qu'ils avaient installés. Cette cuisine équipée comprend les éléments suivants :

- 1 buffet
- 1 plaque de cuisson
- 1 four
- 1 frigo congélateur
- Des éléments suspendus

Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide de racheter les éléments de cuisine énumérés ci-dessus pour la somme de 1 000 €.

4° Subvention FEDER Extension Ecole.

Suite à la réunion du 21 juillet avec la Vice présidente du Conseil Régional Mme Paola ZANETTI et de la chargée de mission Mme Amélie Alias la demande de subvention FEDER a été évoquée et découpée en 3 parties :

- La rénovation d'un logement
- La rénovation de l'école
- L'extension de l'école

Le Conseil Municipal sollicite la subvention FEDER pour la partie "Extension école" montant des travaux : 313 902,45 € H.T.

5° Subvention Marché Maîtrise d'Ouvrage Haut Débit

DEMANDE DE SUBVENTION pour le marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, nécessaire à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit.

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire, rappelle aux conseillers que le conseil municipal avait par délibération du 04 juin 2010 approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'études et d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, nécessaire à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit.

La consultation a permis de choisir une société pour exécuter la mission d'assistance dont le coût pour la commune s'élève à 645,98 € T.T.C. Monsieur le maire propose au conseil de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées, notamment du FEDER, FNADT et CPER-ETAT-REGION LORRAINE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire,

SOLLICITE les subventions susceptibles d'être accordées ;

VOTE le plan de financement comme suit :

– Montant des travaux T.T.C.	645,98 €
– Subvention FEDER – UNION EUROPEENNE	193,79 €
– Subvention FNADT -ETAT	64,60 €
– Subvention conseil régional	64,60 €
– Part communale	322,99 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2012

6° Remplacement du Personnel Communal.

Mme LAROCHE Solange ATSEM sera en congé de maternité prochainement. Il faudra recruter une ATSEM pour son remplacement à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal décide de prendre la délibération suivante :

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonctions Publique Territoriale et notamment l'article 3, **alinéa 1** (agents de remplacement) ou l'article 3, **alinéa 2** (occasionnels ou saisonniers),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

(Cas des remplacements)

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

(Cas des agents occasionnels ou saisonniers)

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.
- La rémunération sera limitée à l'indice du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

7° Rapport annuel du syndicat des Eaux de Barst.

Le décret n° 95-635 du 06 mai 1995 fait obligation aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale de présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

M. Le Maire met à la disposition du Conseil Municipal ce rapport annuel concernant l'exercice 2010 qui comprend les indicateurs techniques et financiers. Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

8° Travaux sylvicoles de l'exercice forestier 2011.

L'ONF propose des travaux d'entretien dans la forêt du Heiligenbusch :

2.3 Km entretien mécanisé du parcellaire au gyrobroyeur coût du devis 1230.50 € H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis de L'ONF.

Etat de prévision des coupes

L'ONF propose des travaux d'exploitation pour les parcelles 2, 4A, 10A et 10B.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande à l'ONF un devis de travaux d'exploitation.

9° Attribution du logement Communal

A compter du 01/08/2011 le logement communal au dessus de la Mairie est loué à M. DE MAGALHES Joël pour un loyer mensuel de 460.00 € avec révision annuelle suivant l'indice de la construction.

10° Restructuration sanitaire en Moselle EST.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la pétition « Hôpital PTU il y a urgence à se mobiliser »

Après en avoir discuté le Conseil Municipal adopte la motion par :

- 8 voix pour
- 2 voix contre
- 2 abstentions

La délibération sera transmise à « Vivre, Travailler, se soigner en Moselle EST » BP 50172 57505 SAINT-AVOLD

11° Divers

- Bilan 2^{ème} trimestre 2011. Frais d'exploitation des déchetteries intercommunautaires de Valmont et de l'Hôpital.
- Demande du Député Maire (adresse des Conseillers)
- Information des chasseurs
- Information Enquête publique SCOT

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 19 AOUT 2011

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques